

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260629-D202665-DE
Reçu le 02/07/2026

Délibération : D2026-6-5

L'an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026

Présents : 17

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL, Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Stéphanie DULAC, et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Votants : 16

Objet :

**Budget Commune :
Attribution subvention
Association des Parents d'Elèves**

Excusé(s) : Mesdames Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Bénédicte MONTEGU et Angélique VAZART

Secrétaire de Séance : Monsieur Franck INGREMEAU

Madame le Maire rappelle que cette association a pour but d'améliorer le quotidien des enfants de l'école. Par ses actions, elle participe à la vie de l'école et de la commune, crée du lien entre les familles et participe au financement des activités et des sorties proposées aux enfants.

Après examen du dossier et demande de subvention, la commission a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de **800 € à l'association des Parents d'Elèves,**

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci.

Madame Louise NADEAU-CASTAING et Monsieur Antoine PASCAUD, membres de l'Association des Parents d'Elèves ne prennent pas part au vote.

Vote

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **1^{er} juillet 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **1^{er} juillet 2026**

